

Commune de Paudex

Municipalité - Conseil communal



PUBLICATION des décisions du Conseil communal

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du **1^{er} octobre 2018**, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Préavis municipal n° 10 – 2018 - Arrêté d'imposition 2019

- adopté l'arrêté d'imposition amendé pour l'année 2019 fixant un taux de 68 %.

Cet objet est soumis à l'approbation cantonale, le référendum ne sera possible qu'après celle-ci et publication dans la FAO (Feuille des Avis Officiels).

Préavis municipal n° 11 – 2018 – Gestion des déchets

- accepté la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2019 en application du règlement sur la gestion des déchets.

Préavis municipal n° 12 - 2018 – Nouveau règlement sur la distribution de l'eau avec les amendements

- accepté le nouveau règlement sur la distribution de l'eau,
- accepté la délégation de compétence à la Municipalité pour la fixation des modalités de calcul et des différentes taxes perçues,
- accepté les montants des taxes maximales mentionnées dans l'annexe, tel qu'amendés.

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), chaque décision sur l'octroi des crédits mentionnés ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de référendum. "Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 (LEDP), dès la présente publication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale rempl.


Serge Reichen




Elisabeth Jordan

Paudex, le 2 octobre 2018